

BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice

DOSSIER DE RATIFICATION

FINANCEMENT DU PROJET FILETS SOCIAUX AU BURKINA
FASO

FINANCEMENT

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (IDA)
L'ETAT DU BURKINA FASO

**EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE FINANCEMENT RELATIF AU DON
N°TF0B6352 CONCLU LE 02 DECEMBRE 2021
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET FILETS SOCIAUX AU
BURKINA FASO.**

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, est un pays sahélien où la pauvreté reste généralisée et la vulnérabilité assez élevée. En 2018, 40,4% de la population vivait dans la pauvreté, (EHCVM, 2018). Le nombre absolu de pauvres n'a toutefois pas beaucoup changé, atteignant environ 8 millions de personnes en raison de la croissance démographique rapide.

L'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018 révèle une pauvreté à dominance rurale avec une incidence de pauvreté en milieu rural de 50,1% contre 13,1% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 91,8% à l'incidence de la pauvreté nationale.

Les indicateurs de développement humain restent faibles et une grande partie de la population n'a pas accès aux services de base. Ainsi, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 84,6 pour 1000 naissances vivantes, contre une moyenne de 72 en Afrique subsaharienne en 2016. Le taux de scolarisation net des enfants âgés de 6 à 11 ans était de 76,4%, contre 77,6 en Afrique subsaharienne. La malnutrition aiguë et l'incidence du retard de croissance était de 27,3% en 2016.

Face à cela, le gouvernement du Burkina Faso a initié des mesures pour s'attaquer aux principaux problèmes du secteur de la protection sociale en initiant en 2014 un programme de transferts monétaires dénommé Projet filets Sociaux au Burkina Faso, destiné aux ménages les plus pauvres et vulnérables, vivant principalement en milieu rural et en zones péri urbaines. Au vu des succès obtenus par le projet au cours de sa 1ère phase, l'Etat ambitionne le passage à l'échelle du programme de transferts monétaires en couvrant progressivement les treize (13) régions du pays.

C'est dans ce contexte qu'il a entrepris en 2019, en collaboration avec la Banque mondiale, la formulation d'une nouvelle phase du Projet Filets Sociaux intitulée « Mise à l'échelle de Filets Sociaux et réponse aux besoins des réfugiés et des Communautés d'accueil » en abrégé AF2. Il a contribué notamment à étendre le Projet à d'autres zones géographiques et à d'autres bénéficiaires tels que les Personnes Déplacées Internes (PDI).

En mars 2021, un don de 10 millions de dollars US issu du programme fiduciaire de Protection Sociale Adaptative pour le Sahel (SASPP) a été conclu entre le gouvernement du Burkina Faso et la Banque Mondiale pour un financement additionnel au Projet Filets Sociaux – Mise à l'échelle et réponse aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes.

Le présent financement, dont la signature de l'accord de financement est intervenue le 02 décembre 2021, vise principalement à renforcer l'assistance sociale et la réactivité du système de protection sociale aux chocs qui affectent le bien-être des ménages pauvres au Burkina Faso.

1- OBJECTIFS, ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET

1.1- Objectif Global

L'objectif de développement du projet est « d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux et établir les fondements d'un système adaptatif de filets sociaux au Burkina Faso ».

1.2- Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

La zone d'intervention actuelle comprend les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Centre-Nord, du Centre et du Sahel. La zone pourrait évoluer pendant la période de mise en œuvre du projet conformément au manuel de mise en œuvre du projet. Il est à rappeler que la première phase du projet

a concerné quatre régions dont celle du Centre-Est (provinces du Boulgou et du Koulpelogo), du Centre-Ouest (province du Boulkiemdé), de l'Est (provinces du Gourma, de la Tapoa et de la Kompienga) et du Nord (provinces du Yatenga, du Zondoma, du Loroum et du Passoré).

Les bénéficiaires sont composés des ménages pauvres avec des enfants de moins de 15 ans, des femmes enceintes, des ménages affectés ou vulnérables aux chocs et à l'insécurité alimentaire ainsi que les personnes déplacées internes et les réfugiés maliens dans la région du sahel.

Avec ce financement, le PFS couvrira à l'échelle 2024, 1 210 000 bénéficiaires directs.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1. Composantes du projet

Le Projet Filets Sociaux au Burkina Faso comporte cinq (05) composantes :

- **Composante 1 : Transferts monétaires et programme de sensibilisation à l'intention des ménages pauvres et vulnérables.**

Cette composante bénéficiera d'un financement supplémentaire pour permettre au projet d'étendre ses transferts monétaires et les mesures d'accompagnement à d'autres régions.

Outre les transferts monétaires périodiques aux ménages pauvres et vulnérables, le projet élargira ses mesures d'accompagnement pour influencer sur les comportements.

- **Composante 2 : Etablissement des fondements d'un système national adaptatif de base de filets sociaux**

Cette composante continuera à contribuer à la mise en place des systèmes de prestation de services de protection sociale, notamment en créant les bases d'un registre social et en développant les paiements numériques. Le projet renforcera également la capacité du pays à réagir et à s'adapter rapidement à divers chocs et risques, notamment climatiques.

L'utilisation d'un système de ciblage uniforme devrait permettre à la protection sociale et à d'autres programmes de mieux identifier les pauvres et les personnes vulnérables. En outre la méthodologie de ciblage prend en compte un certain nombre de variables pertinentes pour l'adaptation aux chocs, notamment l'accès à l'eau, la propriété des biens, les conditions de vie, etc.

- **Composante 3 : Gestion de projet**

Les paramètres de base des interventions de cette composante seront les mêmes que ceux du projet initial. En effet, le projet sera exécuté selon les dispositions institutionnelles et d'application définies dans les manuels du projet.

- **Composante 4 : Programme de travaux à haute intensité de main-d'œuvre.**

Il s'agit d'une composante ciblant les réfugiés et les communautés d'accueil dans la région du Sahel. Les bénéficiaires pourraient jouir d'emplois générateurs de revenus tout en réhabilitant et entretenant les infrastructures en zones rurales et urbaines et en créant une activité économique susceptible de créer des opportunités d'emploi et de revenus supplémentaires. Les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre ont un double avantage lorsqu'ils envisagent une protection sociale appropriée pour les réfugiés et les communautés hôtes au Burkina Faso. La composante THIMO serait mise en œuvre dans 5 communes de la région du Sahel, mais une extension à d'autres régions pourrait être envisagée à l'avenir. Tous les travaux publics auront

lieu en dehors des camps de réfugiés, mais les réfugiés et les communautés d'accueil peuvent participer librement. Les activités de la composante seraient sélectionnées en collaboration avec les communautés, sur la base de leurs plans de développement local et de critères spécifiques liés à l'objectif principal de la composante.

- **Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence éventuelle (CERC : Contingent Emergency Response Component).** Cette composante tirera des subventions non engagées du projet filets sociaux au Burkina Faso (et d'autres projets sur décision de la direction du pays) pour couvrir les interventions d'urgence. À la suite d'une crise ou d'une situation d'urgence éligible, le pays peut demander à la Banque de réaffecter les fonds du projet à l'appui des interventions d'urgence et de la reconstruction. Toutefois, il est à noter que le CERC ne finance pas d'assistance humanitaire ni de secours mais se concentre sur: a) la reconstruction et la restauration des biens matériels; b) la restauration des moyens de production et les activités économiques; c) la préservation ou le rétablissement des services essentiels; (d) l'établissement et / ou la préservation du capital humain, institutionnel et / ou social, y compris la réintégration économique des groupes vulnérables; e) la facilitation/la consolidation de la paix; f) l'aide aux premières étapes cruciales du renforcement des capacités en matière de reconstruction à long terme, de gestion des catastrophes et de réduction des risques; et g) les mesures d'appui visant à atténuer ou à prévenir les effets potentiels des urgences imminentes ou à venir ou de futures crises dans des pays à haut risque.

2.2- Résultats attendus

Les résultats escomptés à la fin du projet sont principalement le soutien des coûts associés :

- aux transferts monétaires saisonniers au profit des ménages touchés par des chocs ;
- au paquet d'inclusion économique au profit des ménages des Transferts monétaires réguliers et réfugiés ;
- au développement du registre social.

3- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du projet

Le coût du financement additionnel du Projet est de **30 millions USD** soit environ **16,5 milliards de FCFA**. Il est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) sous forme de don issu du programme fiduciaire de Protection Sociale Adaptative pour le Sahel (SASPP) pour un troisième financement additionnel au Projet Filets Sociaux.

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement sont les suivantes :

Accord de Don N°TF0B6352	
Montant du Don (1 USD=550 FCFA)	30 millions USD soit environ 16,5 milliards FCFA
Date de signature de l'accord	02 décembre 2021
Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 mars 2024

CONCLUSION

A terme, le présent financement contribuera à soutenir les efforts du gouvernement dans le domaine de la protection sociale. Il permettra particulièrement d'offrir une opportunité pour institutionnaliser les efforts en cours visant à mettre en place des systèmes de protection sociale adaptative à l'échelle nationale pour soutenir les populations pauvres et vulnérables ainsi que les populations déplacées.

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et de la Prospective



Seglaro Abel SOME
Chevalier de l'Ordre National

